

Initiative populaire fédérale «Contre la construction de minarets»

Publiée dans la Feuille fédérale le 01.05.2007

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.) que

la constitution fédérale du 18 avril 1999 soit modifiée comme suit:

Art. 72 al. 3 (nouveau)

³La construction de minarets est interdite.

Seuls les électrices et électeurs résidant dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à la récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281, respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton: Numéro postal: Commune politique:

Nr.	Nom, prénom (écrire à la main et si possible en majuscules)	Date de naissance exacte (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1					
2					
3					
4					
5					

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 1^{er} novembre 2008

A remplir par la commune politique:

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu:

Sceau:



Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation:

Date:

Fonction officielle:

Signature manuscrite:

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote:

Co-présidence: Ulrich Schliuer, conseiller national, Webergasse 11, 8416 Flaach ZH, Christian Waber, conseiller national, Wydenstr. 2, 3457 Wasen BE, Walter Wobmann, conseiller national, Sagigass 9, 5014 Gretzenbach SO

Membres: Eric Bonjour, député au Grand Conseil, Ch. Du Daillard 25, 1070 Puidoux VD, Sylvia Flückiger, députée au Grand Conseil, Badweg 4, 5040 Schöftland AG, Patrick Freudiger, conseiller municipal, Allmengasse 41d, 4900 Langenthal BE, Oskar Freysinger, conseiller national, Crettamalerne, 1965 Savièse VS, Thomas Fuchs, député au Grand Conseil, Niederbottigenweg 101, 3018 Bern, Andreas Glarner, député au Grand Conseil, Bremgartenstr. 21, 8966 Oberwil-Lieli AG, Jasmin Hutter, conseillère nationale, Heidenerstr. 35, 9450 Altstätten SG, Eros N. Mellini, Via Muggina 6, 6962 Viganello, Lukas Reimann, député au Grand Conseil, Ulrich-Rösch-Str. 13, 9500 Wil SG, Natalie Rickli, députée au Grand Conseil, Neuwiesenstr. 31, 8400 Winterthur ZH, Cornelia Schaub, députée au Grand Conseil, Eidmattstrasse 51, 8032 Zürich, Barbara Steinemann, députée au Grand Conseil, Brünigstr. 80, 8105 Watt-Regensdorf ZH, Daniel Zingg, Dorfstr. 11, 3366 Bollodigen BE

Nous vous remercions, si vous affranchissez cette carte!

Pour commander des listes de signatures supplémentaires:

Merci d'envoyer listes de signatures à l'adresse suivante:

Nom: Prénom:

Rue/Numéro:

Numéro postale: Lieu:

Numéro téléphone:

**Comité d'initiative
Contre la construction de minarets
Case postale 23
8416 Flaach ZH**